



# STATUTS DU FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE LA PLAINE

## MODIFICATION DES STATUTS

### ARTICLE 1 :

L'association dite FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE LA PLAINE a été fondée et déclarée à la préfecture du PUY DE DOME le 19 Mars 1971 sous le n°6203 - insertion au journal officiel du 26 Mars 1971 n°72.

Elle a pour but :

- l'éducation populaire culturelle et musicale,
- la pratique d'activités sportives et d'entretien,
- et être un point conviviale pour les habitants du quartier

Sa durée est illimitée.

Son siège social est au 30 bis rue Louise Michel - 63100 Clermont-Ferrand.

### ARTICLE 2 :

L'association est affiliée :

- à la Fédération Départementale des Associations Laiques sous le n° 63113049,
- aux Fédérations sportives concernées par les activités pratiquées,
- et est agréée par la Jeunesse et les Sports pour la culture et la pratique sportive sous le n°63 EP 137 depuis le 19 Juin 1973.

### ARTICLE 3 :

L'Association se compose de membres actifs à jour dans leur cotisation et de membres honoraires ou bienfaiteurs. Elle est ouverte à tous dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance absolue à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Toute propagande politique ou tout prosélytisme religieux sont interdits au sein de celle-ci. Des personnes morales, légalement constituées peuvent être admises comme membres (art.5 Loi du 1/07/1901).

### ARTICLE 4 :

La qualité de membre se perd :

1. par la démission,
2. pour une personne physique, par décès ou pour déchéance de ses droits civiques,
3. pour une personne morale, par mise en redressement judiciaire ou dissolution, pour quelque cause que ce soit,
4. pour non-paiement de la cotisation,
5. par l'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour motifs graves, l'intéressé ayant été invité, par lettre recommandée, à fournir des explications écrites.

Association Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire La Plaine (F,J,E,P La Plaine)

30 Bis, rue Louise Michel 63100 Clermont Ferrand

Tél : 04,73,24,52,37 Portable : 06,83,97,59,05

E-Mail : [ass-fiep-la-plaine@orange.fr](mailto:ass-fiep-la-plaine@orange.fr) 

Code APE : 9312Z SIRET : 33406177500021



#### **ARTICLE 5**

Les ressources de l'Association sont toutes celles qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 6 :**

Il est tenu, au jour le jour, une comptabilité par recettes et dépenses, faisant apparaître annuellement un résultat de l'exercice.

#### **ARTICLE 7 :**

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 7 à 15 membres, élus par l'Assemblée Générale parmi les membres de l'association remplissant les conditions suivantes :

- s'il s'agit d'une personne physique, être majeur, ne pas être privée de ses droits civiques, ne pas être placée sous sauvegarde de justice ou mise en tutelle ou en curatelle,
- s'il s'agit d'une personne morale, ne pas être mise en redressement judiciaire ou dissoute, pour qu'elle cause que ce soit,

Tout membre du Conseil d'Administration ne remplissant plus l'une de ses conditions est démissionnaire d'office.

L'élection du Conseil d'Administration peut avoir lieu à bulletin secret sur demande d'un membre.

#### **ARTICLE 8 :**

L'Association est gérée par un Conseil d'administration renouvelable par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacance à la suite d'un décès, d'une démission ou de la perte des qualités requises par l'article 4, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait expirer le mandat des membres remplacés.

En cas de vacance de la totalité des postes du Conseil d'Administration, une assemblée Générale est convoquée par un membre de l'Association avec pour seul ordre du jour, soit l'élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration, soit la dissolution de l'Association

#### **ARTICLE 9 :**

Les principaux responsables sont élus par le Conseil d'Administration, à savoir,

- le président,
- le ou les vice-présidents,
- le ou la secrétaire,
- le ou la trésorière.

Association Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire La Plaine (F,J,E,P La Plaine)

30 Bis, rue Louise Michel 63100 Clermont Ferrand

Tél : 04,73,24,52,37 Portable : 06,83,97,59,05

E-Mail : [ass-fiep-la-plaine@orange.fr](mailto:ass-fiep-la-plaine@orange.fr)



Code APE : 9312Z SIRET : 33406177500021



#### **ARTICLE 10 :**

Le Conseil d'Administration se réunit à la demande du Président, au minimum deux fois par an, ou à la demande du quart de ses membres. Il délibère à la majorité absolue des membres présents. Il est tenu un procès-verbal des séances du Conseil d'Administration.

#### **ARTICLE 11 :**

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association.

Il peut, pour un acte précis, déléguer ce pouvoir à un autre membre du Conseil d'Administration.

En cas de représentation en justice, il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

#### **ARTICLE 12 :**

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont admis sur présentation de justificatifs.

Les salariés de l'Association peuvent être appelés par le Président à assister aux séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration avec voix consultative.

#### **ARTICLE 13 :**

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres à jour de leur cotisation au jour de la réunion de l'Assemblée

Elle est seule compétente pour :

- nommer, renouveler, et révoquer le conseil d'administration,
- modifier les statuts, réserve faite du transfert du siège social, et prononcer sa dissolution de l'Association,
- contrôler la gestion du Conseil d'Administration,
- élire l'organe délibérant, chargé d'approuver les comptes,
- élire la commission de contrôle.

#### **ARTICLE 14 :**

L'Assemblée Générale se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration mais au moins une fois tous les deux ans ou sur la demande du quart de ses membres.

Association Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire La Plaine (F,J,E,P La Plaine)

30 Bis, rue Louise Michel 63100 Clermont Ferrand

Tél : 04,73,24,52,37 Portable : 06,83,97,59,05

E-Mail : [ass-fiep-la-plaine@orange.fr](mailto:ass-fiep-la-plaine@orange.fr)



Code APE : 9312Z SIRET : 33406177500021



Elle délibère à la majorité absolue des membres présents.

La modification des statuts et la dissolution de l'Association ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

#### **ARTICLE 15 :**

Un règlement intérieur est établi et librement modifiable par le Conseil d'Administration pour fixer les modalités d'exécution des présents statuts et des activités de l'Association, sans avoir à être approuvé par l'Assemblée Générale des membres de l'Association.

Ce règlement intérieur s'impose à tous les membres de l'association.

#### **ARTICLE 16 :**

Les modifications du règlement intérieur comme l'original doivent être adressés à la Préfecture avec le compte rendu de l'Assemblée Générale.

#### **ARTICLE 17 :**

En cas de dissolution, les biens de l'Association sont confiés à la Fédération Départementale des Associations Laïques, sous le contrôle du Ministère de l'Education Nationale, jusqu'à ce que soit reconstituée une Association ayant les buts définis dans le titre premier des présents statuts.

**CES STATUTS ONT ETE ADOPTES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE A CLERMONT-FERRAND, LE 04 Septembre 2020 SOUS LA PRESIDENCE DE M PATRICK DUMAS**

La Secrétaire

Sylvie Cambon

**Pour le Conseil d'Administration,**

**Le Président :**

FOYER DES JEUNES  
ET D'EDUCATION POPULAIRE  
de LA PLAINE  
30 bis, Rue Louise MICHEL  
63100 Clermont-Ferrand  
☎ 73.24.52.37

**Patrick DUMAS**

Association Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire La Plaine (F,J,E,P La Plaine)

30 Bis, rue Louise Michel 63100 Clermont Ferrand

Tél : 04,73,24,52,37 Portable : 06,83,97,59,05

E-Mail : [ass-fjep-la-plaine@orange.fr](mailto:ass-fjep-la-plaine@orange.fr)



Code APE : 9312Z SIRET : 33406177500021